



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – six, le 20 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Valérie CHALLON, Maire.

Présents : Valérie CHALLON, Renaud VAN DUIJN, Lucie BALMET, Elodie JODAR, Dominique PICAVEZ, Michel MARTOIA, Christophe MILLAN, Géraldine GROSSELLI, Bruno DE CRECY, Cécile ARNAUD, Michèle ROJAS, Stéphane TONIZZO, Sandrine BOSCARO, Patrick GUIGNIER, Frédéric MAUGIRON,

Excusés :

Nombre de suffrages exprimés : 15 Pour : 12 Contre : 3 Abstention : 0

Délibération n° D_02_20032026

Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2,

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger mais que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints,

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer à 4, le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré,

D'approuver la création de 4 postes d'adjoints au maire.

De procéder à l'élection des adjoints, qui seront élus pour la même durée que le Conseil municipal.

Le Secrétaire de séance

Elodie JODAR

Certifiée exécutoire compte tenu
de la transmission à la Préfecture
et de la publication sur le site internet
de la commune www.susville.fr
le 23 mars 2026.

Le Maire, Valérie CHALLON.

Le Maire

Valérie CHALLON

